

Parc national de la Vanoise

Orientation 3.1.2 Diversifier l'offre autour des pratiques de randonnée

Contexte

La Vanoise se prête à la pratique de la randonnée sous différentes formes, allant de la simple excursion à l'itinérance*. Le coeur du parc national et l'aire optimale d'adhésion comptent actuellement 53 refuges, qui représentent une capacité d'accueil totale d'environ 2 250 places. Les **programmes de rénovation de refuges se poursuivent**. En 2011, 5 projets d'Unités Touristiques Nouvelles (UTN) ont été accordés, pour des projets de requalification qui s'accompagnent généralement d'extension.

[...]

Enjeux

Cet objectif s'inscrit dans l'enjeu Engager le parc national et son établissement dans une démarche stratégique active en faveur d'un tourisme durable accessible à tous, qui constitue un axe stratégique de la charte. Il recoupe également l'enjeu Mieux intégrer le parc national et son établissement dans le territoire.

Lignes directrices de l'orientation

- Poursuivre la politique de modernisation des refuges dans un esprit d'amélioration de la qualité des services au regard du niveau de besoin de public-cibles en maîtrisant l'empreinte écologique (Voir l'objectif 2.4.3).

[...]

- Rechercher avec le Conseil général et les collectivités des solutions pour améliorer le confort et la sécurité des cyclistes et valoriser les itinéraires emblématiques de grands cols.

Mesures traduisant concrètement l'orientation

Mesures contractuelles (liste non exhaustive)	Rôle de l'établissement public du parc national	Rôle des communes adhérentes	Principaux autres partenaires
3.1.2.a - Améliorer et pérenniser le réseau de sentiers de promenade et de randonnée en :	Conseil aux maîtres d'ouvrage, participation à la promotion de l'offre, maîtrise	Maîtrise d'ouvrage	Intercommunalités, Conseil général, FFRP

Parc national de la Vanoise

<p>- identifiant et promouvant des boucles de promenade aisément accessibles</p> <p>- assurant la qualité de l'aménagement et de l'entretien : plate-formes, signalétique directionnelle connectée entre le coeur et l'aire d'adhésion,</p> <p>- privilégiant les matériaux endogènes et les techniques traditionnelles,</p> <p>- assurant l'interface cohérente entre le schéma de sentiers à compétence</p> <p>parc national (coeur et accès au coeur) et les autres sentiers gérés par</p> <p>les communes ou les intercommunalités,</p> <p>- donnant une priorité .aux « grands » itinéraires existants (GR 5 et GR 55, Via Alpina)</p>	<p>d'ouvrage à proximité du coeur</p>		
<p>3.1.2.b - Moderniser et créer des sentiers d'interprétation accessibles (confort d'usage pour tout public). Ces sentiers seront cohérents en termes d'aménagement, complémentaires en termes de thématiques, et en lien fonctionnel avec des structures d'accueil sur chaque site (refuge-porte par exemple). La création de ce type de sentier sur des sites de grande naturalité et non dotés de structure d'accueil sera évitée</p>	<p>Conseil aux maîtres d'ouvrage,</p> <p>participation à la</p> <p>promotion de l'offre</p>	<p>Maîtrise d'ouvrage</p>	<p>Intercommunalités,</p> <p>Conseil général, FFRP</p>
<p>[...]</p>	<p>[...]</p>	<p>[...]</p>	<p>[...]</p>

Parc national de la Vanoise

<p>3.1.2.e - Poursuivre la modernisation des refuges en site isolé sur la base des critères définis pour le coeur du parc national (voir la mesure 2.4.3.f)</p>	<p>Sensibilisation des maîtres d'ouvrages, et conseil</p>	<p>Prise en compte dans la gestion des refuges communaux</p>	<p>Conseil général, Région, État, FFCAM, propriétaires privés</p>
<p>[...]</p>	<p>[...]</p>	<p>[...]</p>	<p>[...]</p>
<p>3.1.2.g - Poursuivre l'effort d'adaptation spécifique des refuges « bord de route » dans le sens d'un accueil tous publics (handicaps, enfants, scolaires, non-initiés, réunions professionnelles, événements familiaux...), d'outils d'animation et de sensibilisation (salles, expositions, équipements vidéo), d'aménagements périphériques d'interprétation</p>	<p>Animation, gestion des refuges en propriété</p>	<p>Prise en compte dans la gestion des refuges communaux</p>	<p>FFCAM, propriétaires privés</p>
<p>[...]</p>	<p>[...]</p>	<p>[...]</p>	<p>[...]</p>
<p>3.1.2.i - Structurer et mettre à disposition une ingénierie de projet spécifique aux refuges au bénéfice de l'ensemble du réseau quels que soient les propriétaires : aménagement, programmation des projets, mobilisation des aides publiques, gestion technique, etc.</p>	<p>Démarche auprès des propriétaires et exploitants, conseil, appui, mutualisation d'expériences</p>		<p>FFCAM</p>
<p>[...]</p>	<p>[...]</p>	<p>[...]</p>	<p>[...]</p>
<p>3.1.2.l - Aménager des voies cyclables et promouvoir ces itinéraires</p>	<p>Participation à la promotion de l'offre</p>		<p>Conseil général</p>

Référence ID de l'article : #4354

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-07-26 13:06